PROCES VERBAL du CONSEIL D'ECOLE n°2



2^{ème} TRIMESTRE 2018-2019

Jeudi 31 janvier 2019 – Section primaire du Lycée Alexandre Dumas, Moscou – 18h15.

Remerciement des participants de leur présence :

Les représentants des enseignants Les représentants des parents d'élèves Les personnes siégeant avec voix consultative Les invités

Présents:

Présents:

Monsieur Loïc Paris, directeur de la section primaire Madame Gaëtane BOUGRIER-MOUBARAK, représentant des enseignants Madame Nadia DESEGLISE, représentant des enseignants Madame Sylvie BRUILLOT, représentant des enseignants Madame Magali CHARBONNEL, représentant des enseignants Madame Sophie PRUD'HOMME, représentant des enseignants Madame Sophie KRGOVIC, représentant des enseignants Madame Rachel NORMAND, représentant des enseignants Monsieur Sylvain RISS, représentant des enseignants Madame Soazig GAUTRON, représentant des enseignants Madame Nicole MUNYESHULI, représentant des enseignants Madame Natalia BARABANSHIKOVA, représentant des enseignants Madame Svetlana BARKINE, représentant des enseignants Madame Elena LOUKIANOVA, représentant des enseignants Monsieur Jim PALFI, représentant des enseignants Madame MOUICHE Isabelle, représentante des parents d'élèves Madame GRUSSAUTE Virginie, représentante des parents d'élèves Madame GHINI Georgia, représentante des parents d'élèves Madame CHATELARD Euryale, représentante des parents d'élèves Monsieur PORTES Allan, représentant des parents d'élèves Madame SPAGNOLI Muriel, représentante des parents d'élèves Madame RIGUET Noémie, représentante des parents d'élèves Madame BELLYNCK Aglaé, représentante des parents d'élèves suppléante

Membres de droit :

Monsieur Nicolas RUELLAN, Proviseur du Lycée Alexandre Dumas, Madame Muriel SERRA, Directeur adjoint

Excusés:

Monsieur Eric BERENGER-BOYELDIEU, Directeur administratif et financier Monsieur Thierry HOUYEL, Inspecteur de l'Education nationale en résidence à

Berlin

Madame HRASKO Petra, représentante des parents d'élèves Madame LE FOLL Fleur-Eve, représentante des parents d'élèves Madame LEFEBVRE ROUZE Delphine, représentante des parents d'élèves Madame CHEVANT Amélie, représentante des parents d'élèves Madame Sacha VIGUILIANSKAIA, représentant des enseignants

Absents:

Madame LEMPERIERE Maria, représentante des parents d'élèves, Madame DONDELLINGER LAROUSSI Ghislaine, rep. des parents d'élèves, Madame VALADE Caroline, représentante des parents d'élèves Madame NICULITA Aurélie, représentante des parents d'élèves

Lecture de l'ordre du jour :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
- 2. Approbation de l'ordre du jour
- 3. Approbation du compte-rendu du précédent conseil d'école
- 4. Vie de l'école
- 5. Rentrée 2019
- 6. Questions diverses

1 – Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

Secrétaire de séance : Rachel Normand Secrétaire adjoint : Magali Charbonnel

2 – Approbation de l'ordre du jour

Contre: 0
Abstentions: 0

Pour: unanimité

3 – Approbation du compte-rendu du précédent conseil d'école

du 16 octobre 2018, disponible sur le site de l'établissement : https://lfmoscou.com Bandeau du haut > Infos pratiques > Instances

Contre: 0 Abstentions: 0

Pour: unanimité

4 – Vie de l'école

a- Cas d'hépatite A à l'école Ivan Bounine

Depuis la rentrée des vacances d'octobre, nous avons constaté des cas d'hépatite A à l'école Ivan Bounine. Au cours de ces deux mois, neuf élèves ont été malades ainsi qu'un adulte. A ce jour, aucun cas n'est connu, ni à l'Immeuble de France, ni à Milioutinski. Les mesures mises en place par l'établissement dans cette école ont été précisées à l'ensemble de la communauté éducative.

Depuis le mois de novembre, les personnels et l'équipe pédagogique renforcent les mesures habituelles d'hygiène. L'infirmière scolaire a informé les élèves des procédures pour le lavage efficace des mains. Les personnels d'entretien ont bénéficié d'une formation spécifique.

Des produits adaptés sont employés pour traiter les surfaces et les sanitaires, ils éliminent notamment toute trace virale. Cette procédure est renforcée par l'emploi d'un nouvel agent d'entretien qui permet la désinfection des sanitaires toutes les deux heures.

Les locaux, y compris les cuisines et la cantine, ont été désinfectés lors des vacances d'octobre afin de permettre l'accueil de nos élèves dans les meilleures conditions. Une nouvelle désinfection a été pratiquée durant les vacances de fin d'année. Ces désinfections sont réalisées par une société agréée par le Rospotrebnadzor, service fédéral de surveillance en matière de protection des droits des consommateurs.

Il est recommandé aux familles de faire un dépistage, d'envisager la vaccination contre l'hépatite A, meilleur moyen de prévention contre cette maladie et de consulter rapidement le médecin traitant en cas de fièvre, de fatigue, de signes digestifs ou de jaunisse.

En cas d'hépatite avérée, l'éviction scolaire est obligatoire et le retour en classe est conditionné à la présentation d'un certificat médical de non-contagion.

Les représentants des parents d'élèves regrettent l'information tardive, notamment sur les recommandations à suivre (dépistage, vaccination).

La direction rappelle que cette recommandation était déjà indiquée dans la première information transmise aux familles à la suite des premiers cas.

b- Livrets scolaires

A la fin de chaque trimestre pour l'école élémentaire et de chaque semestre pour l'école maternelle, le livret scolaire est remis aux parents selon le calendrier ci-dessous, les rencontres avec les parents sont organisées plus particulièrement à cette occasion.

	maternelle	élémentaire			
N°1	/	Le samedi 15 décembre 2018			
N°2	Le vendredi 18 janvier 2019	Le samedi 30 mars 2019			
N°3	Le samedi 28 juin 2019	Le samedi 28 juin 2019			

La proposition de poursuite de scolarité (passage dans la classe supérieure, saut de classe ou éventuellement maintien) est transmise à la famille avant le 14 juin 2019.

Dans un délai de 15 jours, la famille fait connaître sa réponse sur cette proposition, l'absence de réponse équivalant à l'acceptation de la proposition.

A la maternelle, une étude est en cours afin de remplacer le document papier « Mon carnet de progrès » par une application permettant de réaliser un carnet de suivi des apprentissages numérique.

L'équipe pédagogique teste actuellement l'application qui est largement utilisée par les écoles du réseau : « Je valide ». Cette application s'utilise sur tablette pour une évaluation ou une auto-évaluation. Avec « Je valide », l'élève est partie prenante de son évaluation. Il comprend ce qui est attendu de lui. Il mesure ses progrès tout au long de l'année, le chemin parcouru et celui qui lui reste à accomplir.

Il s'agit d'un outil très ergonomique permettant la mémoire de traces vidéo, photo, audio, dictée à l'adulte... qui permet la communication avec les parents.

c- APC : activités pédagogiques complémentaires

Le décret n° 2017-444 du 29 mars 2017, relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré, fixe les cent huit heures annuelles dont les trentesix heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires.

Le dispositif des APC mis en œuvre à Moscou se superpose au temps de LV Russe et mobilise les enseignants libérés sur une activité pédagogique complémentaire.

Ce dispositif permet une amélioration significative du rythme scolaire de l'élève et apporte, dans un établissement qui met l'accent sur l'accompagnement des besoins particuliers des élèves, de réels avantages en termes de qualité de la prise en charge et une optimisation du temps scolaire de l'élève.

La gestion des fratries est facilitée, les familles se trouvant souvent confrontées à des problèmes de déplacements lorsqu'un enfant est retenu pour les APC. Ce dispositif ne conduit plus à allonger le temps scolaire pour certains élèves et facilite le fonctionnement au sein des écoles en simplifiant la gestion des déplacements.

Une dérogation permet que ce temps ne s'ajoute plus aux 25h30 hebdomadaires d'enseignement mais, dans ce dispositif, que l'accompagnement différencié ait lieu sur le temps scolaire.

Première session:

Du 17 septembre au 19 octobre (5 semaines)

Deuxième session:

Du 12 novembre au 21 décembre (6 semaines)

Troisième session:

Du 21 janvier au 22 février (5 semaines)

Sur l'ensemble des sessions depuis la rentrée, en moyenne 28% des élèves sont pris en charge en APC. L'aide apportée se fait principalement autour des compétences en français (48%) et en mathématiques (34%). L'aide méthodologique concerne 13% de l'effectif.

Pour chaque élève bénéficiant de l'APC, l'enseignant reporte cette information sur le livreval en précisant le nombres de séances et les compétences visées.

d- Présentation des projets menés depuis la rentrée

Les modules sportifs

Escalade CM2

Modules de 5 séances de 2 heures sur 5 périodes

4 classes: CM1/CM2 et CM2, soit 79 élèves

Lieu : mur équipé du lycée

Un temps de formation, co-animé par Virginie Robert et Mathieu Perdreau, Professeurs d'EPS.

Co-intervention de Mathieu Perdreau, professeur d'EPS.

Monsieur Riss apprécie la co-intervention avec les professeurs d'EPS.

Monsieur Paris souligne que ce module contribue aussi à la liaison CM2/6éme.

Natation au Cycle 2

Modules de 8 séances de 1 heure

1er trimestre

CE2: 4 classes, soit 99 élèves

IDF: Piscine du Lycée des Arts - Calendrier début octobre/début décembre 2018.

Echange de services entre Madame Vivarat Perrin et Monsieur Jean, avec des parents (habilités + accompagnateurs)

EIB: Piscine Kaskad au centre FitFashion - Calendrier: vendredi 5 octobre au 25 janvier. Echange de service entre Madame Krgovic et Madame Bellio, avec des parents (habilités + accompagnateurs)

3ème trimestre (début avril/début juin)

IDF et EIB: 8 classes (4 classes CP et 4 classes de CE1) soit 194 élèves.

Les classes concernées manquent de parents accompagnateurs et surtout habilités à encadrer un atelier. L'école remercie les parents qui se rendent disponibles chaque semaine pour accompagner les classes.

Une session de formation sera proposée courant mars aux parents, merci de diffuser l'information.

Ski de fond aux Cycles 2 et 3

2ème trimestre

Quartier de l'EIB, Parcs (Gorki et Sokolniki)

Les parents soulignent le défaut de participation de certaines classes aux différents modules sportifs. Ils proposent leur aide aux enseignants concernés si besoin.

Sorties scolaires tous cycles

26 sorties occasionnelles (musée, planétarium, parc, théâtre, cinéma, marché...)

74 sorties régulières (modules sportifs)

Soit 100 sorties

Séjours avec nuitées 2019 (5)

1 CP en janvier (2 classes), Desna

1 CE1 en juin (3 classes), Desna

1 CE2 en mai (2 classes), Desna

1 CM1/CM2 en février (2 classes), Desna

1 CM2 en mai (2 classes), Châteaux de la Loire

Les parents remercient les enseignants impliqués dans ces projets et mesurent l'engagement de ces séjours. Ils soulignent à nouveau le défaut de participation de certaines classes.

Monsieur Paris rappelle que les enseignants sont acteurs de leurs différents projets pédagogiques.

e- Certification Delf Prim' et Cambridge

Dans le cadre des fiches action du projet d'établissement, plusieurs certifications en langue vivante sont proposées aux élèves du 1er degré :

CE2 : DELF Prim à l'Institut Français de Russie / Moscou

Monsieur Palfi, professeur de FLSco, présente cet examen au conseil.

Objectif : doter les élèves étrangers d'un document attestant de la validation d'un niveau de Français, diplôme internationalement reconnu.

Public visé : les élèves de nationalité étrangère du niveau CE2 (20 élèves cette année). Préparation aux examens par l'unité FLSco.

Niveau visé : A2 sur les quatre compétences langagières (compréhension de l'oral, production

orale, compréhension des écrits, production écrite).

Calendrier: épreuves prévues le samedi 13 avril 2019.

CM2 : Cambridge English Young Learners à l'International House BKC

Madame Munyeshuli, professeur d'anglais, présente cet examen au conseil.

Objectif: doter les élèves d'un document attestant de la validation d'un niveau d'anglais.

Public visé: les élèves de niveau CM2 (28 élèves en 2018-2019).

Niveau visé : proposition de passage à l'un des trois degrés de certification (1 starters / 11 movers / 18 flyers) par l'enseignant chargé des cours selon le niveau de l'élève et ses chances de réussite.

Calendrier : épreuves prévues les 9 et 11 avril 2019.

f- Fête de fin d'année

Les dates retenues, en vue d'informer les parents au plus tôt, sont le mardi 2 juillet sur le site Ivan Bounine et le mercredi 3 juillet sur le site Immeuble de France.

À la suite des échanges, il a été convenu de proposer à l'association des parents (APENG) d'envisager des modalités d'intervention lors de cette manifestation.

6 – Rentrée 2019

a- Calendrier scolaire 2019-2020

Le calendrier scolaire, proposé par l'équipe de Direction aux enseignants de l'école primaire, a été voté en Conseil d'établissement extraordinaire le 10 janvier 2019. A l'heure actuelle, le calendrier retenu lors du conseil a été validé par l'Inspecteur de l'Education Nationale en charge de notre zone. Il sera présenté au service pédagogique de l'Agence après avoir été validé par le Service de Coopération et d'Action Culturelle.

Comme le stipulent les textes, l'année scolaire comporte au moins 36 semaines, réparties en 5 périodes de travail, de durée comparable, séparées par 4 périodes de vacances des classes. Le volume annuel est compris entre 864h et 936h. La semaine de classe comprise entre 24 et 26h (si plurilingue), sans dépasser un volume quotidien de 5 heures 30.

Le calendrier proposé pour l'année scolaire 2019-2020 est le suivant :

Prérentrée des enseignants lundi 2 septembre 2019 Rentrée mardi 3 septembre 2019

Vacances d'Automne (Toussaint) du vendredi 18 octobre au mardi 5 novembre 2019 Noël du vendredi 20 décembre au mercredi 8 janvier 2020

Vacances d'Hiver du vendredi 21 février au lundi 9 mars 2020 Pâques du vendredi 24 avril au lundi 11 mai 2020

Sortie vendredi 3 juillet 2020

Jours fériés :

Lundi 4 novembre : journée de l'unité Mercredi 7 janvier : Noël orthodoxe

lundi 13 avril : Pâques

vendredi 12 juin : fête nationale Russe

b- Inscriptions

Pour information, il est indiqué que les inscriptions pour la rentrée 2019 seront ouvertes le 4 février. Comme les années précédentes, les demandes de réinscriptions seront pointées dès la rentrée des vacances de printemps.

Deux sessions de tests auront lieu début et fin juin. Si nécessaire, la commission d'affectation se réunira début juin afin de déterminer les éléments présidant à la répartition des nouveaux élèves entre les deux sites.

c- Structure et organisation pédagogique

Après une augmentation régulière des effectifs, ceux-ci se sont stabilisés autour de 700 depuis deux ans.

	Maternelle		Elémentaire		Total primaire		Classes	
2011-2012	256	33,3%	513	66,7%	769	-	33	23,3
2012-2013	254	31,8%	545	68,2%	799	3,9%	33	24,2
2013-2014	220	28,8%	544	71,2%	764	-4,4%	32	23,9
2014-2015	219	29,8%	516	70,2%	735	-3,8%	32	23
2015-2016	230	30,8%	516	69,2%	746	1,5%	30	24,9
2016-2017	226	30,2%	523	69,8%	749	0,4%	28	26,8
2017-2018	202	28,9%	498	71,1%	700	-6,5%	28	25
2018-2019	206	29,0%	504	71,0%	710	1,4%	28	25,4

La projection de ces effectifs sur ceux de la rentrée prochaine laisse penser que nous resterons au même nombre d'élèves pour rentrer avec un effectif d'environ 700 élèves.

L'organisation pédagogique restera sensiblement identique avec la prise en compte de montées de cohortes hétérogènes en CM. Nous accueillons actuellement 4 classes pour chaque niveau d'élémentaire sauf en CM1 (4 classes et demie) et en CM2 (3 classes et demie).

d- Modification du règlement intérieur

L'objectif de cette modification est de regrouper les deux règlements des sites Ivan Bounine et Immeuble de France. Les points modifier portent sur :

Elémentaire : Accueil (2.1.1.) et sortie (2.1.2.) Maternelle : Accueil (2.2.1.) et sortie (2.2.2.)

Service de restauration (5.)

1. JOURS ET HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Sur le site Ivan Bounine, les cours ont lieu de 8h30 à 15h00 sauf le mercredi de 8h30 à 12h00. Sur le site de l'Immeuble de France, les cours ont lieu de 8h30 à 13h35.

2.1.1. Accueil

L'entrée des élèves se déroule entre 8h20 et 8h30 par le portillon placé sous la surveillance d'un vigile de sécurité. A partir de 8h20, les élèves rejoignent leur classe qui est placée sous la surveillance d'un enseignant. Les parents des élèves des classes du CP au CM2, ou autres personnes responsables, ne sont pas autorisées à entrer dans l'établissement.

Après 8h30, l'école est fermée. Il est demandé aux enfants en retard de se présenter à l'agent d'accueil et de demander un billet de retard pour accéder à l'école.

Sur le site Ivan Bounine, les élèves sont accueillis de 8h00 à 8h20, dans le gymnase pour les élèves des classes élémentaires et dans la salle de motricité pour les élèves des classes maternelles.

2.1.2. Sortie

Sur le site Ivan Bounine, à la sortie après la classe, les élèves du CP au CM2 sont accompagnés par leur enseignant jusqu'au portillon. Leurs parents, ou autres personnes habilitées à les récupérer, doivent attendre leur arrivée derrière le portillon.

Sur le site de l'Immeuble de France, à la sortie après la classe entre 13h35 et 13h45, les élèves du CP au CM2 sont accompagnés par leur enseignant jusqu'à l'esplanade. Leurs parents, ou autres personnes habilitées à les récupérer, doivent présenter leur carte d'accès et attendre leur arrivée sur l'esplanade.

Toute autre personne souhaitant entrer dans l'établissement est tenue de se présenter au portillon, laisser une pièce d'identité et porter un badge qu'il remettra à l'agent d'accueil lors de la sortie pour récupérer sa pièce d'identité.

2.2.1. Accueil

L'accès à l'établissement doit être effectué entre 8h20 et 8h30 par le portillon sur présentation de la carte d'accès. Les enfants sont remis par les parents ou les personnes qui les accompagnent à l'enseignant à la porte de la classe. Une fois l'enfant remis à l'enseignant, il est demandé de sortir de l'école par le portillon. L'accès aux étages des classes élémentaires est formellement interdit.

2.2.2. Sortie

L'accès à l'établissement doit être effectué sur présentation de la carte d'accès :

- par le portillon, entre 14h45 et 15h00, sur le site Ivan Bounine ;
- par le sas, entre 13h20 et 13h35, sur le site de l'Immeuble de France.

Les élèves sont repris par les parents ou les personnes qui les accompagnent à la porte de la classe.

Toute personne ayant oublié sa carte d'accès est tenue de se présenter au portillon, laisser une pièce d'identité et porter un badge qu'il remettra au vigile de sécurité lors de la sortie pour récupérer sa pièce d'identité.

Sur le site de l'Immeuble de France, la sortie de l'enceinte doit se faire immédiatement et exclusivement par le portillon, la résidence n'étant pas une aire de jeux, ni jardin public et devant être rendue à ses occupants.

5. SERVICE DE RESTAURATION

Sur le site Ivan Bounine, un restaurant scolaire situé au niveau 2 de l'école est ouvert aux adultes et aux élèves chaque jour de 11h15 à 13h15. Cette restauration est externalisée et confiée à la société Sodexo.

Contre: 0 Abstentions: 0

Pour: unanimité

7 – Questions diverses

La question formulée par les représentants des parents, concernant les cas d'hépatite A sur le site Ivan Bounine, a été traitée dans les points à l'ordre du jour.

Les représentants demandent à nouveau quelques précisions par rapport à l'ouverture de la page Facebook et le droit à l'image.

M. Paris et Mme Serra rassurent les parents sur le fait que cette page n'a pas vocation à être une vitrine du LFM. Elle ne sera utilisée que pour renforcer la communication, sur les

informations importantes et essentielles. D'autre part, sur toutes les familles qui n'ont pas donné leur avis à ce jour sur le droit à l'image de leurs enfants, le lycée a considéré que leur avis était alors négatif.

Les parents questionnent sur le contenu de la liaison école/collège. Monsieur Paris indique que les visites des CM2 ont lieu plusieurs fois dans l'année sous différentes formules. Quelques parents du site IDF s'interrogent sur le temps laissé aux enfants pour déjeuner en classe (lunch box). Les enseignants d'IDF présents (Magali Charbonnel et Sylvain Riss) assurent que tout est fait pour que les enfants aient le temps nécessaire pour déjeuner. (30 minutes environ chez les CP). Les parents concernés par cette question doivent se rapprocher des enseignants de leurs enfants pour plus de renseignements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h47.

M. Loïc PARIS,

Directeur de la Section Primaire

Rachel Normand,

Secrétaire de séance du Conseil d'Ecole

Magali Charbonnel,

Le secrétaire de séance adjoint